

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

**Règlement numéro 442**

Décrétant une dépense de 77 733 \$ et un emprunt de 77 733 \$ pour effectuer les travaux d'entretien et d'aménagement de l'édifice Émile-Lauzon, siège social de la MRC d'Antoine-Labelle

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux d'entretien afin de conserver et de préserver l'immeuble situé au 425, rue du Pont à Mont-Laurier;

ATTENDU qu'il est également nécessaire d'adapter certains aménagements intérieurs, afin de rendre l'édifice Émile-Lauzon plus fonctionnel aux besoins actuels de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à 77 733 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux d'entretien;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du Conseil des maires du 24 février 2015;

ATTENDU que lecture dudit règlement a été faite à la séance du 24 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le Conseil est autorisé à faire exécuter, des travaux d'entretien et d'aménagement à l'édifice Émile-Lauzon situé au 425, rue du Pont à Mont-Laurier, le tout selon l'estimé budgétaire apparaissant à l'Annexe A qui demeure annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 77 733 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 77 733 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 5 : Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de

l'emprunt seront puisées à même le Fonds général de la MRC, en particulier via les sommes issues de la réforme du pacte fiscal. Si ces sommes devenaient insuffisantes, l'excédent serait réparti entre les municipalités dont le territoire fait partie de la MRC, proportionnellement à la richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 6 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec l'affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation est insuffisante.

ARTICLE 7 : Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée à l'article 3 par le présent règlement.

ARTICLE 8 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

#### **ADOPTÉ à l'unanimité**

**À la session du 24 mars 2015, par la résolution MRC-CC-11609-03-15 sur une proposition du conseiller Georges Décarie, appuyée par du conseiller Yves Meilleur.**

*(Signé Lyz Beaulieu)*

\_\_\_\_\_  
**Lyz Beaulieu, préfète**

*(Signé Jackline Williams)*

\_\_\_\_\_  
**Jackline Williams, directrice générale  
secrétaire-trésorière**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DONNÉE à Mont-Laurier, ce vingtième jour  
d'avril deux mille quinze (2015)

Me Mylène Mayer, greffière  
Directrice générale adjointe

## ANNEXE A

### Travaux édifice Émile-Lauzon

<b><u>Peinture déclin extérieur en pin</u></b>	5 500 pi <sup>2</sup>	3,20 \$	17 600 \$
Lavage et préparation de la surface			
Application de la peinture			
Matériaux, main d'œuvre et équipements			
<b><u>Peinture boiseries extérieures</u></b>	1 700 pi <sup>2</sup>	3,20 \$	5 440 \$
Réparation trous et fissures			
Lavage et préparation de la surface			
Application de la peinture			
Matériaux, main d'œuvre et équipements			
<b><u>Réparation et rafraîchissement portes extérieures</u></b>	3	800 \$	2 400 \$
Sablage			
Réparation trous et fissures			
Lavage et préparation de la surface			
Application du vernis			
Matériaux, main d'œuvre et équipements			
<b><u>Réfection escalier</u></b>	1	2 000 \$	2 000 \$
Sablage 12 marches et tablier			
Réparation trous et fissures			
Lavage et préparation des surfaces			
Application du vernis			
Matériaux, main d'œuvre et équipements			
<b><u>Aménagement de bureaux fermés</u></b>	320 pi <sup>2</sup>	70 \$	22 400 \$
Matériaux, main d'œuvre et équipements			
Fabrication de murs de division			
Boucher ouverture actuelle			
Déplacement bouche d'aération			
Calibration système de climatisation			
Nettoyage des lieux			
Services professionnels - préparation plans et devis et surveillance	1	2 700 \$	2 700 \$
<b><u>Régler infiltration d'eau toit verrière</u></b>	1	5 000 \$	5 000 \$
Faire un trait de scie sur la brique			
Insérer un solin et en faire l'étanchéité			
Réparation des joints de plafond intérieurs			
Lavage et préparation des surfaces			
Application de la peinture au plafond			
Matériaux, main d'œuvre et équipements			
<b><u>Réaménagement de la réception</u></b>	1	15 000 \$	15 000 \$
Ajout d'un comptoir d'accueil			
Reconfiguration du comptoir existant			
Ajout d'une cloison de verre			
Nettoyage des lieux			
Matériaux, main d'œuvre et équipements			
Services professionnels - préparation plans et devis et surveillance	1	1 500 \$	1 500 \$
Coût des travaux			74 040 \$
T.V.Q.			3 693 \$
<b>COÛT TOTAL</b>			<b>77 733 \$</b>